



1, rue Neuve
L-9353 BETTENDORF
Tél. 80 25 92
Fax 80 92 34

AVIS AU PUBLIC

en matière d'établissements classés

Conformément aux prescriptions de l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que par arrêté Numéro 1/2020/0300/136/160 déro. du 18 mars 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorisant, la société SA FRANCK à **déroger pour installer des rideaux textiles « Fibershield E90-EW90 » pour obtenir le degré coupe-feu et coupe-fumée 60 minutes dans les zones dénommées « Cafétéria » et « Service et cuisines ».**

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Contre cette décision, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bettendorf, le **29 MARS 2021**

Pour l'Administration communale de Bettendorf

Le Bourgmestre,

le Secrétaire communal,




Pascale Hansen


Mireille Schlechter